



Règlement



Article 1 : objet



Développer l'intérêt des élèves de collèges et de lycée pour le secteur de la construction

Le Concours BATISSIEL vise à développer l'intérêt des élèves de collège et de lycée pour le secteur de la construction (ouvrages : bâtiments et travaux publics) par une approche du monde professionnel à travers la découverte **des réalisations techniques** et **des métiers du BTP associés**.

Ce concours apporte une contribution à l'éducation à l'orientation, à la citoyenneté pour accroître la culture générale des élèves et les sensibiliser au développement durable.



Une production d'équipe

Le concours BATISSIEL récompense la production collective d'une équipe d'élèves autour de l'analyse fonctionnelle d'un ouvrage du bâtiment, des travaux publics ou de l'urbanisme à l'échelle du quartier (à l'exclusion des aménagements paysagers et du mobilier urbain).

Cette production doit montrer les relations entre les fonctions, expliciter les contraintes à respecter et justifier les solutions techniques retenues par un usage de ressources disponibles ou par des expérimentations pertinentes.



Un projet interdisciplinaire

Ce concours est l'occasion de favoriser l'interdisciplinarité en mobilisant plusieurs enseignants de disciplines différentes pour mener à bien un projet.



Article 2 : organisateurs

Le concours Batissiel est organisé dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Éducation Nationale, la fondation École Française du Béton, la Fédération Française du Bâtiment, la Fédération Nationale des Travaux Publics, la fondation BTP PLUS et la fondation Excellence SMA.



Article 3 : participants

Le concours Batissiel est gratuit et ouvert à toute équipe constituée d'élèves :

- de 5^e ou de 3^e de collège ;
- de SEGPA, d'EREA et de 3^e prépa pro ;
- de première ou de terminale STI2D ou S-SI.

Ces élèves peuvent être scolarisés en France Métropolitaine, DOM-TOM ou dans un lycée français à l'étranger.

Le concours comprend donc 4 catégories :

- catégorie « Batissiel 5^e » pour les équipes constituées d'élèves de 5^e ;
- catégorie « Batissiel 3^e » pour les équipes constituées d'élèves de 3^e ;
- catégorie « Batissiel PRO » pour les équipes constituées d'élèves de SEGPA, d'EREA et de 3^e prépa pro ;
- catégorie « Batissiel STI2D – S-SI » pour les équipes constituées d'élèves de première ou de terminale STI2D ou S-SI.



Article 4 : déroulement



Des sélections académiques et une finale nationale

Le concours Batissiel comporte des sélections académiques ou inter-académiques et une finale nationale, au cours desquelles les élèves présentent leur réalisation devant un jury.

Trois élèves au maximum effectuent une présentation orale du projet réalisé en s'appuyant sur les supports de leur choix (film, diaporama, réalisation physique, maquette...). La durée de cette prestation est de **dix minutes au maximum**.

Le jury appréciera en particulier :

- une prestation orale animée ;
- un exposé argumenté ;
- la cohérence de la (ou des) démarche(s) suivie(s) ;
- la justification raisonnée des solutions constructives et des choix de matériaux associés ;
- des documents illustrant les différentes étapes du travail ;
- les références aux métiers en lien avec le bâtiment, les travaux publics ;
- les partenariats établis ;
- les aspects interdisciplinaires liés au projet.

Cette présentation est suivie d'un échange de **dix minutes au maximum** avec le jury afin de permettre une bonne compréhension des projets présentés.



Article 5 : production attendue

La production attendue par le jury dépend de la catégorie dans laquelle concourent les élèves.

Dans tous les cas :

- une attention particulière doit être portée sur les thématiques liées à la qualité environnementale des ouvrages, à la gestion des énergies et des informations, aux questions de santé et de sécurité et au choix raisonné des matériaux de construction. Les contextes historique et socio-économique seront également appréciés quand cela est possible ;
- l'exposé permet aux élèves de mettre en valeur leur créativité, de communiquer, de faire état des démarches utilisées (investigation, expérimentation, résolution de problèmes techniques, conduite de projet, réalisation d'une maquette...);
- les outils numériques sont utilisés pour simuler des comportements de matériaux et/ou de structures, piloter des systèmes issus de la domotique mais aussi présenter les travaux réalisés ;
- **une maquette réelle est obligatoire pour les catégories (5^e, 3^e et PRO) et peut être accompagnée d'une maquette virtuelle. Pour la catégorie STI2D, S-SI, une maquette virtuelle est obligatoire, elle peut être accompagnée d'une maquette réelle ;**
- les partenariats engagés avec des professionnels (entreprises du bâtiment et des travaux publics, architectes, urbanistes, collectivités locales ou territoriales, fabricants de matériaux et de matériels...), avec des établissements de formations technologiques et professionnelles, des centres de formation d'apprentis, constitueront un critère important d'appréciation du jury ;
- l'appui sur les fédérations départementales ou régionales du bâtiment et/ou sur les fédérations régionales des travaux publics dont la liste est fournie en annexe est recommandé.



5-1) Catégorie « Batissiel 5^e »

La production est liée au programme de technologie de cinquième dont le domaine d'application est « Habitat et Ouvrages ». Elle comporte une présentation orale, une ou plusieurs réalisations collectives (maquettes) illustrant des solutions techniques ainsi que la réalisation d'une affiche de présentation du travail d'un format maxi de 650 mm x 1 000 mm.

La production présentée au jury doit permettre aux élèves de montrer qu'ils ont acquis des connaissances et développé des capacités notamment sur :

- des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- les contraintes à prendre en compte dans la conception et la réalisation vis-à-vis des problèmes environnementaux et sociétaux (économies d'énergie, gestion des déchets, écoconception...) dans la réalisation d'un ouvrage du BTP ;
- l'évolution des solutions techniques et l'adaptation des objets techniques aux besoins de la société ;
- les principes techniques et/ou physiques illustrés par des expérimentations (matériaux, stabilité des structures...) menées lors de la réalisation d'un ouvrage du BTP ;
- les modes de représentation du réel ;

- les propriétés et caractéristiques des matériaux utilisés en construction ainsi que les techniques de mise en œuvre (moyens de mise en forme, choix des matériaux, assemblage des composants...);
- les procédés de mise en œuvre des matériaux.



5.2) Catégorie « Batissiel 3^e »

La production est liée au programme de technologie de troisième. Elle illustre un projet pluri technologique qui comporte une présentation orale, la réalisation collective d'un prototype ou d'une maquette ainsi que la réalisation d'une affiche de présentation du projet d'un format maxi de 650 mm x 1 000 mm.

Le domaine d'application imposé par le concours concerne « Habitat et Ouvrages » et/ou « Confort et Domotique ».

La production présentée au jury doit permettre aux élèves de montrer qu'ils ont réinvesti des éléments des programmes de 4^e et/ou 5^e, acquis des connaissances et développé des capacités notamment sur :

- des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- les contraintes à prendre en compte dans la conception et la réalisation vis-à-vis des problèmes environnementaux et sociétaux (économies d'énergie, gestion des déchets, écoconception...) dans la réalisation d'un ouvrage du BTP ;
- l'évolution des solutions techniques et l'adaptation des objets techniques aux besoins de la société ;
- les principes techniques et/ou physiques illustrés par des expérimentations (choix des matériaux, stabilité des structures, choix des énergies, chaîne d'information...) menées lors de la réalisation.



5.3) Catégorie « Batissiel PRO »

La production collective est issue d'un projet (maquette pour illustrer un ouvrage, un principe technique ou un objet réel appliqué à toute ou partie d'une construction). Elle s'accompagne d'une présentation orale ainsi que la réalisation d'une affiche de présentation du travail d'un format maxi de 650 mm x 1 000 mm.

La production présentée au jury doit permettre aux élèves de montrer qu'ils ont acquis des connaissances et développé des capacités notamment sur :

- des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- les contraintes à prendre en compte dans la conception et la réalisation vis-à-vis des problèmes environnementaux et sociétaux (économies d'énergie, gestion des déchets, écoconception...) dans la réalisation d'un ouvrage du BTP ;
- l'organisation des travaux ;
- les solutions techniques mises en œuvre.



5.4) Catégorie « Batissiel STI2D – S-SI »

Le sujet présenté doit s'appuyer sur un projet associant plusieurs technologies. Une approche conjointe des questions liées aux **matériaux et aux structures, aux énergies et aux informations** est demandée conformément aux programmes développés en STI2D ou en S-SI.

Le(s) domaine(s) d'application retenu(s) pour cette catégorie relève(nt) du bâtiment ou des travaux publics.

Les études portant sur ce(s) domaine(s) d'application seront conduites à partir de dossiers numériques, d'expérimentations, de visites d'ouvrages en construction ou existants, et pourront être illustrées par des maquettes.

La production présentée au jury doit permettre aux élèves de montrer qu'ils ont acquis des connaissances et développé des capacités notamment sur :

- les contraintes à prendre en compte dans la conception et la réalisation, vis-à-vis des problèmes environnementaux et sociétaux (économies d'énergie, gestion des déchets, écoconception...), d'un ouvrage du domaine du bâtiment ou de ceux des travaux publics, de l'architecture et de l'urbanisme ;
- l'évolution des solutions techniques et l'adaptation des ouvrages aux besoins de la société et aux contraintes normatives ;
- les principes techniques et/ou physiques illustrés par des expérimentations et des simulations (choix des matériaux, stabilité des structures, choix des énergies, chaîne d'information...) menées lors de la réalisation.

Cette production s'accompagne de la réalisation d'une affiche de présentation de l'étude d'un format maxi de 650 mm x 1 000 mm.



Article 6 : constitution du jury



Sélections académiques

L'organisation des jurys en académie est laissée à l'initiative des corps d'inspection en accord avec les responsables de l'organisation nationale. La présence de professionnels du bâtiment et des travaux publics dans ces jurys est requise.



Finale nationale

L'organisation de la finale nationale est prise en charge par les organisateurs du concours.

Quatre jurys distincts (un par catégorie), composé de représentants du ministère de l'Éducation Nationale, de professeurs ainsi que de professionnels du bâtiment et des travaux publics sont mis en place.

Les équipes retenues par les jurys académiques participeront à la finale nationale le :

mercredi 8 juin 2016.

Pour les sélections académiques et pour la finale nationale, les jurys restent souverains dans leurs décisions et aucun appel ne pourra être fait. Le jury attribuera des prix et éventuellement des mentions. Les présentations orales des candidats seront publiques. Les délibérations du jury national s'effectueront à huis clos.



Article 7 : inscriptions

La date de clôture définitive des inscriptions pour chacune des quatre catégories est fixée au

18 janvier 2016 à minuit.



Pré-inscription par internet :

Les inscriptions à ce concours se font dans un premier temps par une pré-inscription sur l'un des sites suivants :

↪ <http://batissiel.information-education.org/>

↪ <http://eduscol.education.fr/sti/domaines/technologie-au-college>

↪ <http://eduscol.education.fr/sti/domaines/enseignements-scientifiques-et-technologiques-en-cycle-terminal>

Rubrique « Concours Batissiel / Batissiel 2016 »

L'adresse courriel professionnelle de l'enseignant de la classe sera utilisée pour communiquer toutes les informations pédagogiques et logistiques entre l'organisation nationale et l'enseignant pour le suivi du concours.



Article 8 : lots

Deux types de lot pourront être octroyés aux participants à l'issue de la finale nationale. Dans tous les cas, aucune contrepartie financière ou aucun échange de lot ne sera pratiqué.



Lot à l'attention des établissements

Chaque établissement primé en finale nationale recevra un lot. Ce lot deviendra la propriété de l'établissement et les contraintes liées à cette propriété s'appliquent (maintenance, réparations éventuelles...).



Lot à l'attention des élèves

Les élèves des équipes sélectionnées participant à la finale nationale recevront un lot, qui sera remis au professeur à l'issue du jury national.



Article 9 : responsabilités et financements



Sélections académiques

Les élèves participant à ce concours mènent des activités et se déplacent sous la responsabilité pédagogique, administrative et financière de leur établissement qui contractera une assurance en conséquence.



Finale nationale

Le déplacement de trois élèves au maximum et d'un accompagnateur est pris en charge financièrement par les partenaires associés à l'organisation du concours Batissiel. Les élèves et leur accompagnateur restent sous la responsabilité pédagogique et administrative de leur établissement qui contractera une assurance en conséquence.



Article 10 : modalités pratiques

La taille de l'objet réel réalisé par les élèves doit permettre un transport aisé et ne doit pas nécessiter des frais supplémentaires à l'organisation nationale pour son acheminement sur les lieux du concours. Chaque élément constitutif de l'objet doit pouvoir être contenu dans un volume maximal de dimension 800 mm x 800 mm x 800 mm et sa masse ne doit pas dépasser 25 kg.

À défaut, les élèves devront rendre compte de leur travail par une maquette. Cf article 5.

Article 11 : restrictions

L'équipe organisatrice du concours se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent concours, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation **sans restriction ni réserve** du présent règlement

Article 12 : droits

Les participants à ce concours autorisent à **titre gracieux** et à des **fins pédagogiques** l'utilisation sans but lucratif des productions réalisées avec mention des auteurs.

Les professeurs responsables s'assureront que leurs élèves auront bien le droit d'utiliser les images, sons, et/ou textes qu'ils présenteront.

Les établissements doivent s'assurer que les parents des élèves mineurs donnent le droit à l'utilisation à titre gracieux des images de leurs enfants qui pourront être prises à l'occasion des sélections académiques et de la finale nationale.

Si besoin, les enseignants pourront se procurer un imprimé nécessaire à cette autorisation auprès de l'organisation nationale.

